

SHALSHELET NEWS



ת"וב

**Chabbat
Métsora**
Chabbat Hagadol
13 Avril 2019
8 Nissan 5779

Ville	Entrée	Sortie
Paris	20:19	21:29
Marseille	19:59	21:03
Lyon	20:04	21:11
Strasbourg	19:57	21:07

N°130

La Parole du Rav Brand

Lors du Séder de Pessa'h, nous introduisons la lecture du Hallel ainsi : « *Aussi c'est notre devoir de remercier, de louer, de couvrir d'éloges, d'exalter, d'adorer, de bénir, d'élever et d'honorer Celui qui a fait ces miracles pour nos pères et pour nous. Il nous a fait passer de l'esclavage à la liberté, de la tristesse à la joie, du deuil à la fête, des ténèbres à la grande lumière et de la servitude à la libération. Récitons donc devant Lui : Hallélouka* » !

De quels miracles s'agit-il ?

S'il s'agit des dix plaies en Égypte, le sang, les grenouilles, la vermine..., il y a alors lieu de s'interroger : avant que le texte continue en disant Il nous a faits passer de l'esclavage à la liberté, de la tristesse à la joie, et du deuil à la fête, il sera nécessaire d'insérer la conjonction de coordination et, et de dire ainsi : « Celui qui a fait ces miracles pour nos pères et pour nous et qui nous a faits passer de l'esclavage à la liberté ? De plus, de quel deuil et obscurité profonde s'agit-il ? Les plaies se sont abattues sur les Egyptiens pendant 12 mois (Edeyot, 2, 6 ; mais voir Chémot Rabba, 5, 19), durant lesquels les juifs ne travaillaient plus, et généralement, un deuil ne dure pas plus que 12 mois.

Ce texte renferme peut-être un autre sens. Nous disons plus haut : « Cette Matsa, nous la mangeons pour quelle raison ? Parce que la pâte de nos pères n'eut pas le temps de lever avant que le Roi des rois, le Saint, béni soit-Il, Se révèle à eux et les libère ». Pourquoi D-ieu se révéla à eux personnellement et n'envoya-t-Il pas un délégué ? En réalité, un mois avant leur sortie d'Égypte, les juifs subirent un terrible malheur : quatre cinquièmes des leurs, moururent lors de trois jours d'épaisse obscurité, c'est-à-dire plus de deux

millions de gens ! C'est comme si dans une fratrie de cinq frères, quatre auraient trépassé. Pendant les trois jours ils enterrèrent leurs frères morts (Mékhilta, Chémot, 13,18 ; Rachi, Chémot, 10,22), dans des tombes individuelles ou des fosses communes, jusqu'à ce que d'aucuns accusent Moché de les avoir sortis de là-bas, pour les faire mourir dans le désert où il y aurait plus de place pour les enterrer... (Chémot, 14,11). L'état d'âme des survivants correspondait sans doute à celui ressenti par les survivants des camps de la mort au jour de la libération ; il leur est impossible de se réjouir. Or, D-ieu réussit à faire exulter les juifs pendant leur sortie d'Égypte, et arrivés au bord de la mer des joncs, ils chantèrent le plus bel hymne ! D-ieu opéra ainsi un miracle supérieur aux 10 plaies!

Dès lors, le texte cité, prend une nouvelle tournure : « Aussi c'est notre devoir de remercier, de louer, de couvrir d'éloges, d'exalter, d'adorer, de bénir, d'élever et d'honorer Celui qui a fait ces miracles pour nos pères et pour nous. Il nous a fait passer de l'esclavage à la liberté, de la tristesse à la joie, du deuil à la fête, des ténèbres à la grande lumière et de la servitude à la libération ». La tristesse et le deuil sont les sentiments éprouvés par nos parents à cause de la mort - pendant les ténèbres - des quatre cinquièmes des leurs, et la joie, la fête et la lumière sont ceux qu'ils retrouvèrent grâce à D-ieu. C'est leur rencontre personnelle avec D-ieu qui les a réjouis et leur a redonné la lumière et la liberté. Le mot "et" censé créer la conjonction ne figure pas dans le texte, la suite étant précisément l'explication des miracles cités plus haut.

Rav Yehiel Brand

Pour aller plus loin...

**Leïlouï nichmat Binyamine
Yaacov Ben Zoharit Rout**

1) Dans les écrits de certains richonim, la paracha Métsora n'est pas appelée ainsi. Comment est-elle appelée ?

2) Pourquoi ainsi et pas Métsora ?

3) Le Bné Issakhar rapporte une ségoula pour que la lèpre se retire de celui qui en serait atteint. Laquelle ?

4) Pourquoi le Métsora (lépreux) s'appelle-t-il ainsi ?

5) Qui devait raser une femme lépreuse ?

Mordekhaï Guetta

La Paracha en Résumé

- La Paracha commence par nous expliquer quelques lois du lépreux. Si le Cohen le juge guéri, il démarrera le processus de purification.
- Le Cohen prendra deux oiseaux, du cèdre, de l'hysope, un ver et de l'écarlate qu'il trempera dans le sang de l'oiseau sacrifié, avec l'oiseau vivant.
- Le 7ème jour, le métsora rasera tous les poils de son corps et il lavera ses habits.
- Le 8ème jour, il apportera des Korbanot et une quantité d'huile.
- Hachem annonce qu'en arrivant en Israël, les Béné Israël verront des plaies dans les maisons. Ils y trouveront des trésors cachés par les Emoréens en détruisant les maisons.
- La Torah enseigne ensuite les lois d'impureté du zav et de la zava.

Réponses Tazria N°129

Charade: Mai - disent - anse

Enigme 1 : Dans le Choul'han Aroukh (Yoré Déa 289,66), il est écrit que la Mézouza doit être penchée " et sur cela le Rama écrit "et ainsi nous avons l'habitude " et le Chakh de commenter " c'est-à-dire que c'est ainsi l'habitude dans les contrées où habitait le Me'haber (Marane).

Enigme 2 : Une pièce de 20 centimes et une pièce de 10 centimes.

Enigmes

Enigme 1 :

Que faisons-nous le soir du seder assis, alors que nous le faisons debout toute l'année ?



Enigme 2 :

Je rentre toujours la première et sors toujours la dernière qui suis-je ?

**Pour dédicacer un numéro
ou pour recevoir
Shalshelet News
par mail ou par courrier,
contactez-nous:
shalshelet.news@gmail.com**

Halakha de la Semaine

Quelques lois du Séder:

1) Lors du soir du Séder à la fin du Kidouch, on récite la bénédiction de Ché'hiyanou. On pensera alors à s'acquitter également des autres Mitsvot du soir du Séder: Hagada ,Matsa ,Maror, les 4 verres ...

2) Il est bon à priori de s'acquitter de la Mitsva des 4 coupes avec du vin de préférence rouge ou rosé, à condition de l'apprécier, plutôt qu'avec du jus de raisin.

3) Il faudra consommer au total 4 Kazétim-volumes d'une olive- de Matsa pour le chef de famille qui récite les bénédictions du Séder et 3 Kazétim pour les autres convives .

Un Kazayit correspond à 15/20g.

On consommera le 1er Kazayit au moment de Motsi/Matsa (le chef de famille lui, devra consommer deux Kazétim: un Kazayit de la demi-matsa et un Kazayit de la matsa entière).

Ensuite, on consommera un Kazayit de matsa avec un Kazayit de Maror, c'est le Korékh -sandwich.

Enfin, le dernier Kazayit est consommé lors de l' Afikomane juste avant de réciter le Birkat Hamazone.

Il est bon de rappeler aussi qu'il ne faudra pas trop manger lors du repas car la Halakha impose de manger l' Afikomane avec appétit (tout au moins sans se forcer auquel cas, on ne serait pas quitte).

4) Enfin, il sera recommandé de préparer la veille de Pessa'h des sachets de Kazayit afin que chacun sache la quantité minimale à consommer.

Avant de s'attabler, le chef de famille devra rappeler aux convives de s'accouder lors des 4 coupes de vin ainsi que lors des Kazétim de matsa, car en cas d'oubli, selon le Ch. Aroukh, il faudrait les consommer à nouveau.

Tiré du 'Hazone Ovadia

David Cohen

La Voie de Chemouel

La tempête avant l'accalmie

Dans les chapitres précédents, les philistins ont appris à leur dépens qu'il valait mieux traiter le Aron avec toute la déférence qui lui était due. Et ils ne seront pas les seuls à en faire les frais. En effet, au moment où les Israélites aperçurent le Aron conduit par les deux vaches, ils étaient occupés par la récolte de leur champ. Et même si cette vision les remplit de joie, ils ne s'empressèrent pas d'accueillir l'objet saint et n'eurent pas un comportement approprié. Ils auraient dû tout arrêter afin de conduire le Aron à sa place. Au lieu de cela, ils laissèrent simplement éclater leur joie. Un avis rapporte qu'ils brûlèrent le bois de la charrette et offrirent les deux vaches en sacrifice. Mais selon le Malbim, ce sont les philistins, propriétaires de l'attelage, qui s'en sont chargés. D'autant plus que le Radak rapporte qu'on ne peut sacrifier une bête ayant appartenu à un idolâtre. C'est pourquoi le verset précise par la suite que les Israélites apportèrent eux aussi des sacrifices. Mais dans l'effervescence, certains se permirent d'ouvrir le Aron pour voir ce qu'il y avait à l'intérieur. Un fléau s'abat alors sur les Israélites et plusieurs dizaines de milliers d'entre eux périrent. Face à ce désastre, les habitants de Beth-Chéméch se

dirigent vers Kiryat-Yéarim et confient le Aron à Eleazar fils d'Avinadav. L'objet saint sera sous sa garde une vingtaine d'années avant que David ne décide de l'apporter à Jérusalem.

C'est donc la première fois depuis la conquête de la Terre sainte que le Aron est séparé de l'autel en cuivre construit par notre maître Moché. En effet, suite à la capture du Aron, et la destruction de Shilo au cours de la guerre avec les philistins, le Michkan est transféré à Nov. Désormais, l'édifice abritant la Chekhina (présence divine) n'est plus recouvert par des tentures mais dispose d'un vrai toit. Il demeurera à Nov jusqu'à sa destruction treize ans plus tard. Durant cette période, les Israélites auront la possibilité d'offrir des sacrifices en dehors du Michkan. Et puisqu'ils ont pris conscience de l'importance du Aron suite à tous les miracles qui l'ont entouré, ces derniers commencent à se repentir. Ils sont encouragés par Chemouel qui les exhorta à abandonner toutes leurs fausses idoles. Il décida alors de les réunir à Mitspa et ensemble, ils se mirent à prier pour que D.ieu leur accorde Son pardon. Mais au même moment, les philistins surgissent et s'apprêtent à engager le combat. Rendez-vous la semaine prochaine pour le dénouement final.

Yehiel Allouche



Aire de Jeu



Charade

Mon 1er est synonyme de cercle,
Mon 2nd sert à faire l'équilibre sur une balance,
Mon 3ème est une préparation de viande,
Mon 4ème fait partie des 51 États,
Dans cette paracha avec mon tout on n'en fait pas une salade.

Jeu de mots

C'est un physicien qui cherche ses millions..

Devinettes

- 1) Pourquoi le lépreux doit-il amener un bois de cèdre ? (Rachi, 14-4)
- 2) Sur quels ustensiles l'impureté du lépreux ne vient pas ? (Rachi, 14-36)
- 3) Quels sont les deux termes pour dire « pouce » ? (Rachi, 14-14)
- 4) Où le lépreux devait-il résider ? (Rachi, 14-3)
- 5) Quand est-ce que le chien ne peut purifier le lépreux ? (Rachi, 14-2)

Notion talmudique

Que signifie l'expression Batèl bérov ?

Un aliment interdit qui se mélange à plusieurs aliments permis et qui est méconnaissable, s'annule dans la majorité. On peut consommer cet aliment. Rachi explique que la source de ce Din est notre fameux verset : « tu suivras la majorité ».

Cela est assez difficile à comprendre vu que le principe de « suivre la majorité » étudié les fois précédentes s'appliquait à tout autre chose : on parlait d'un morceau de viande dont la provenance est inconnue et on enseignait que la majorité nous laissait supposer l'origine de la viande, tandis que dans le cas qui nous concerne, nous savons pertinemment que l'un des morceaux est interdit et malgré cela le tout est autorisé (sans entrer dans les détails).

En réalité, pour cela il faut revenir à la source. Le Passouk traite du jugement émis par le tribunal et nous enseigne que l'avis majoritaire est retenu, cela semble adéquat au cas de la viande trouvée dans la rue et dont l'origine est ignorée ; la majorité venant définir la « vérité ».

Nos maîtres expliquent qu'en fait, la loi exige que l'ensemble du Beth Din prenne parti et tranche, or lorsque par exemple, deux juges condamnent la personne à payer et le troisième juge ne partage pas ce point de vue, on ne peut appliquer l'avis de la majorité sans « annuler » l'avis minoritaire et définir que l'entité du tribunal condamne cette personne. Ainsi, de cette loi, peut-on apprendre la notion de Bitoul Bérov, l'identification du mélange dépend de l'élément majoritaire. En d'autres termes, Bitoul Bérov annule l'interdit, Alekh Akhar Harov définit la provenance !

Illustrons cela par un exemple de notre Parasha :

Le « lépreux » doit prendre deux oiseaux et l'un d'eux est envoyé dans la nature. La Guemara nous enseigne que cet oiseau est assurément autorisé à la consommation, car sinon cela signifierait que la Torah demande d'envoyer un oiseau interdit! Or c'est inconcevable. Cela représente une embûche pour celui qui voudrait le consommer sans connaître sa provenance.

Les A'haronim s'interrogent en quoi cela pose-t-il un problème, pourtant l'oiseau en question sera autorisé à la consommation car il s'annulera dans une majorité d'oiseaux permis !

Certains de nos maîtres expliquent que cela est interdit, car on ne peut provoquer « volontairement » un mélange qui autoriserait l'élément proscrit. Cette explication est difficile, la Guemara parle d'embûche envers celui qui attraperait l'oiseau et non d'interdit sur celui qui l'envoie dans la nature d'annuler un Issour. Rabbi Chimon Chkopp explique que s'il s'agissait dans notre cas de « mélange » provoquant une annulation -Bitoul Berov- l'oiseau aurait été en soi autorisé, car la majorité aurait défini son statut. Mais étant donné que les oiseaux ne sont pas réunis en un même endroit, il n'y a pas lieu de parler de Bitoul Berov, il ne s'agit pas d'une entité à définir selon sa majorité. Il s'agit en réalité d'Alekh Akhar Harov, c'est-à-dire que la personne chassant l'oiseau pourra considérer qu'il est issu de la majorité et le consommer. Cependant, envoyer un oiseau interdit dans la nature constitue une embûche car le statut d'interdit inhérent à l'oiseau reste inchangé.

Moché Brand

Le Béer Hagola

Rabbi Moché Rivkache fut un contemporain, plus âgé, de Rabbi Chabtaï Cohen, et comme lui, il naquit à Vilna (actuellement Vilnius en Lituanie). Tous deux devinrent célèbres grâce à leurs commentaires sur le Choul'hane Aroukh. Celui de Rabbi Moché Rivkache, intitulé Beer Hagola, comprend des citations des origines talmudiques et halakhiques des lois.

Rabbi Moché naquit dans une famille aisée. Son père s'appelait Naftali Hirsch Sofère. La grande piété de Rabbi Moché lui valut le titre de "Hassid". Il fut surpris par la grande catastrophe qui s'abattit sur la communauté juive de Vilna le 24 Tammouz, en 1655, conséquence de la révolte de Chmielnicki connue sous le nom de « Calamité de l'an 5408 » (Gzérath Ta'H) et qui ne dura pas moins de 10 ans. Ce jeudi-là, le 24 Tammouz, Vilna fut envahie par des hordes de Tartares et de Cosaques, débris de l'armée en déroute de Chmielnicki, qui mirent la ville en ruines.

De nombreux Juifs, prévoyant l'invasion, avaient réussi à fuir à temps. Rabbi Moché Rivkache put faire partir sa femme et ses enfants et, le lendemain, il quitta la ville à pied. Dans l'introduction de son œuvre, Rabbi Moché Rivkache décrit les terreurs éprouvées lors de ce désastre. « Je fuyais Vilna avec rien d'autre que mon bâton dans ma main droite et mon sac de Tefiline dans ma main gauche », écrit-il, pleurant la perte de sa maison « pleine de tout ce qui était bon », et par-dessus tout de sa précieuse bibliothèque héritée de son père, et qu'il avait augmentée avec ses propres acquisitions. Parmi les livres

sacrés qu'il possédait étaient de nombreux traités talmudiques, qu'il avait enrichis de notes et de commentaires marginaux, fruit de tant d'années d'étude acharnée du Talmud. Il erra avec les autres réfugiés à travers la province de Zamut jusqu'aux abords de la frontière prussienne.

Finalement, Rabbi Moché, une partie de sa famille et un certain nombre de réfugiés réussirent à s'embarquer sur un bateau à destination d'Amsterdam. Là, ils furent accueillis avec beaucoup de chaleur par leurs frères sépharades qui les nourrirent et les vêtirent. D'autres bateaux continuèrent à arriver avec de nouvelles cargaisons de réfugiés ; ils reçurent le même accueil et on les entoura de soins et de générosité. Rabbi Moché fut retenu à Amsterdam où Rabbi Chaoul Halévi Mourtira et Rabbi Yits'hak Abouhav, qui étaient à la tête de la communauté, d'accord avec quelques notables, considérèrent comme un privilège de subvenir aux besoins de Rabbi Moché Rivkache et de sa famille. Avec leur concours financier, ce dernier entreprit la tâche de préparer une nouvelle publication du Choul'hane Aroukh enrichi du commentaire de Rabbi Moché. C'est donc là que l'ouvrage vit le jour (en 1661), accompagné de Beer Hagola (« La Fontaine de l'Exil »), commentaire des quatre sections dont se compose l'œuvre (une nouvelle édition aura lieu en 1664).

Plus tard, la paix revenue, Rabbi Moché regagna Vilna. C'est là qu'il mourut en 1671 (ou 1672). Il légua une part importante de ses biens à une institution chargée de les gérer en vue de venir en aide à des œuvres charitables. Le revenu continua à être versé à celles-ci par ses descendants jusqu'à une période très récente. Cet éminent érudit écrivit d'autres œuvres sur la Halakha et des commentaires sur la Michna et le Talmud, mais il ne put les achever à temps.

David Lasry

Pirké avot

"Raban Gamliel dit: Fais de Sa volonté ta volonté afin qu'il accomplisse ta volonté comme Sa volonté. Annule ta volonté devant Sa volonté afin qu'il annule la volonté des autres devant ta volonté".

A la lecture de cette michna, plusieurs questions s'imposent :

Premièrement, puisque nous avons appris précédemment dans le premier chapitre que nous ne devons pas servir notre maître comme un serviteur attendant de recevoir une récompense, comment se fait-il que la michna nous dise : AFIN qu'il accomplisse ta volonté comme Sa volonté ?

De plus, il est étrange de constater que la michna ait été découpée en deux parties pour deux notions qui bien que différentes nous semblent quand même extrêmement proches. Quelle est la réelle différence qui existe entre annuler ma volonté ou la calquer sur celle de l'autre ?

Pour répondre à ces interrogations, il est intéressant de s'attarder sur le sujet profond auquel s'attaque Raban Gamliel qui n'est autre que le pourquoi de la création du monde.

Du point de vue de l'homme, il est écrit que celui-ci réussit à atteindre le but de sa création lorsqu'il s'écria au moment du don de la Torah : "nous ferons et nous comprendrons!".

Nos Sages du Talmud expliquent que ce qui leur a fait atteindre une telle apothéose c'est d'avoir devancé la notion d'accomplissement à celle de la compréhension, c'est-à-dire que nous avons accepté d'accomplir Sa volonté avant même de chercher si celle-ci correspondait ou non avec la nôtre.

En effet, D. conçut l'être humain muni d'un libre arbitre et d'une volonté lui étant propre qui de par sa nature le détache de D. et de son unicité afin qu'il puisse reconstituer cette fusion de par ses propres efforts et mérites. Pour parvenir à cette consécration, nous ne pouvons nous limiter à calquer notre volonté sur la sienne car bien que similaires, elle resterait une entité séparée et donc pas en total fusion avec l'unicité de D., mais nous devons totalement annuler cette volonté dans le but que ne demeure que la sienne avec laquelle nous nous confondons.

Cependant, tout cela n'explique que l'intérêt pour la créature d'avoir été créée mais n'aborde en rien le point de vue du créateur.

Pour cela, le Tana nous dit dans la première partie de la michna : "Fais de Sa volonté comme ta volonté afin qu'il fasse ta volonté comme Sa volonté.

Rabeinou Yona explique : lorsque la michna nous dit afin qu'il fasse de ta volonté comme Sa volonté ce n'est pas une motivation pour l'homme mais la réelle raison pour laquelle D. voulut créer le monde et demande à ce que nous accomplissions Ses mitsvot (même si nous n'arrivons pas au lichma absolu de l'annulation de notre propre volonté): afin d'exaucer nos volontés car c'est cela Sa volonté à LUI comme il est dit : D. a créé le monde seulement pour faire du bien.

Ainsi le Tana a pris soin de couper la michna en deux parties afin de mettre en exergue les deux angles de vue pour lesquels D. créa le monde celui du Créateur et celui de la création.

G.N.

Réponses aux questions

- 1) Zot tiyè.
- 2) Le Otsar Plaote Hatorah explique que c'est parce que la Guemara (Pessa'him 3a) nous enseigne qu'il est mieux de parler avec un langage propre.
- 3) D'acquérir la mida de bita'hone.
- 4) Car il a sorti sur son prochain un mauvais renom (motsi chem ra).
- 5) Le Chout Ouriane Telitay dit que même une femme Cohen peut le faire.

La Question

Il est écrit dans la paracha au sujet de la purification du métsora (14,9) : "et il rasera tous ses poils, ses cheveux, sa barbe et ses sourcils".

Question: puisqu'il est question de tous les poils de son corps, pourquoi le verset vient-il nous préciser ses cheveux, sa barbe et ses sourcils ?

Le Keli Yakar répond qu'il y a 3 raisons pour lesquelles un homme pouvait être frappé de tsaraat: l'orgueil, la médisance et le mauvais œil.

Ainsi, au moment de se purifier, la Torah explicite les membres devant être rasés qui sont en corrélation directe avec la faute ayant emmené la plaie : le dessus de la tête pour l'orgueil (penser être à la tête et au-dessus de tout), la barbe qui entoure et garde la bouche médisante et les sourcils gardiens des yeux.

Nous disons dans la Hagada : *"Tssé ouleamad..."* *"Sors et apprends ce que Lavan l'Araméen a tenté de faire à Yaacov notre père, Paro ne décréta que contre les enfants mâles tandis que Lavan a voulu anéantir tout le monde, comme il est dit : (Dévarim 26,5) 'Arami ovèd avi' 'L'Araméen (Lavan) perdit mon père'."*

Tous les textes cités dans la Hagada sont intimement liés à la sortie d'Égypte, ils sont la base du récit que nous devons faire ce soir-là.

Quel est donc l'intérêt de parler soudainement de Lavan et de ce qu'il a cherché à faire à notre peuple ?! Quel lien a-t-il avec la sortie d'Égypte ? Si l'objectif est de citer un ennemi de notre peuple, il y en a d'autres qui sont beaucoup plus emblématiques (Amalek, Paro...)?

Deuxièmement, il n'est nulle part détaillé en quoi Lavan a cherché à déraciner notre peuple ? Il a certes, essayé de voler Yaacov de nombreuses fois,

mais de là à le mettre dans la catégorie de nos pires ennemis, cela semble moins évident !

Le Gaon de Vilna explique que si c'est Lavan qui est pris comme exemple c'est justement car il n'apparaît pas pour nous comme l'un de nos pires ennemis. La Torah vient témoigner qu'il a cherché à supprimer notre peuple même si nous n'avons pas perçu l'ampleur de sa cruauté.

Cette nuit du Séder est la soirée de la Hakarat hatov par excellence, ce passage nous apprend que notre reconnaissance se doit d'être pour tous les miracles que l'on connaît, mais également pour tous ces bienfaits dont nous ne sommes pas forcément conscients au quotidien. La Torah nous dévoile que Lavan a cherché à nous supprimer mais n'y est pas parvenu. " Tssé ouleamad " signifie : sors et apprends, à partir de cet exemple, à voir dans le récit de la sortie d'Égypte que la protection d'Hachem à notre égard dépasse largement ce que

nous savons. Notre reconnaissance en est donc décuplée.

Nous disons dans la Hallel : " Hallélou ète Hachem kol goyim... ki gavar aléno 'hasdo. (Vous) les peuples, louez Hachem car Il nous a couverts de Sa bonté."

Pourquoi les peuples devraient-ils louer Hachem pour tout le bien qu'Il nous fait ?! En réalité, les peuples élaborent parfois des projets pour nous atteindre mais eux seuls sont conscients des miracles que Hachem nous fait pour nous protéger de leurs complots.

Chaque année nous relisons la même Hagada, mais, découvrir à chaque fois de nouveaux aspects de la Hachga'ha, peut nous permettre d'arriver à ressentir toujours plus de reconnaissance envers Hachem. (Darach David)

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Léïlouï Nichmat Roger Raphaël ben Yossef Samama

Talcha est un organisme qui aide nos frères à découvrir les merveilles de notre si chère Torah. Pour cela, l'association organise toutes sortes d'événements qui permettent de rapprocher le plus de Juifs au Boré Olam : quelques fois par des Chabat pleins, d'autres fois par des réunions de jeunes autour de jeux etc. Un beau jour, ses responsables, Jérémy et Moché, se retrouvent à un mariage d'un de leurs proches et rencontrent, par l'intermédiaire d'un ami commun, une star de la chanson, connue et reconnue mondialement, Eyal. Ils se lient rapidement d'amitié avec lui et Jérémy ainsi que Moché espèrent bien aider aussi Eyal à faire téchouva. Le temps passe et, malheureusement, Eyal, rempli de bonne volonté, n'arrive pas (encore) à faire téchouva. L'attrait de l'argent et de la gloire prend le dessus. Mais un beau jour, il leur propose d'offrir à Talcha un concert exceptionnel afin de faire une grande publicité à l'association et surtout leur ramener beaucoup de jeunes gens à rapprocher de la Torah. Les responsables s'empressent d'organiser cette magnifique soirée, ils collent des affiches dans toute la France en précisant que ce magnifique concert (non mélangé bien évidemment) sera gratuit. L'entrée sera offerte à tous les participants, mais pendant l'entracte, un Rav remplacera Eyal sur l'estrade et prendra la parole pour exposer la magnificence de notre joyau qu'est la Torah. Bien que cette soirée commencera par un simple concert où seront chantées malheureusement des chansons qui ne font pas le bonheur de Hakadoch Baroukh Hou, Moché et Jérémy espèrent la terminer par une vraie sanctification du nom d'Hachem en approchant énormément de Néchemot. Ils se demandent tout de même s'ils ont le droit d'agir de la sorte car Eyal chante des chansons dont les paroles sont remplies de bêtises et futilités ?

Le Rav Zilberstein leur répondit en deux mots : « 'Has Véchalom » (« Que D.ieu nous en préserve »). Il expliqua ensuite que dans les Kétochèt que nous lisons 3 fois par jour, il est écrit que si l'on avait rajouté aux différents encens composant les Kétochèt une petite quantité de miel, personne n'aurait pu rester indifférent à l'odeur qui en aurait découlé. Il y a alors lieu de se poser la question : pourquoi ne mettons-nous pas de miel ?! En effet, ceci aurait pu attirer plein de monde au Beth Hamikdash. Cette odeur aurait attiré la foule et, une fois arrivés, les Juifs auraient senti la sainteté y résidant et se seraient rapprochés obligatoirement de Hakadoch Baroukh Hou. La réponse ne se trouve pas bien loin puisque le Yérouchalmi continue et nous enseigne qu'on n'en mettrait pas puisque la Torah l'interdit tout simplement. Le Rav prouve de là que bien que l'intention soit des plus belles, on ne devra en aucun cas enfreindre un interdit quel qu'il soit. La Torah ne demande pas seulement des intentions mais plutôt des actes avec leur bon esprit.

Ps: Je me permets de rajouter et rappeler que chaque réponse du Rav est précise et personnalisée. Ainsi, on ne peut en aucun cas apprendre ou déduire par nous-mêmes un autre cas. Il faudra à chaque fois demander l'avis d'un Rav.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

« Le Cohen ordonnera, il prendra pour celui qui se purifie, deux oiseaux vivants purs, et du bois de cèdre et de l'écarlate d'un ver et de l'hysope » (14,4)

Rachi écrit : « "purs" : A l'exclusion d'oiseaux impurs. Etant donné que les infections sont engendrées par la médisance due au bavardage c'est pour cela que le verset lui impose pour sa purification des oiseaux qui passent leur temps à gazouiller »

On pourrait se poser la question suivante : Pourquoi Rachi nous explique-t-il la raison pour laquelle un métsora amène des oiseaux sur le mot du verset "purs" qui vient exclure un oiseau impur et qui à priori n'a aucun lien avec la raison que donne Rachi ? A première vue, il aurait été plus logique que Rachi donne la raison pour laquelle un métsora amène des oiseaux sur les mots du versets "deux oiseaux" ?

Le Sifté 'Hakhamim répond en citant la Guemara 'Houlin (139b) qui dit au sujet de la mitsva de chilou'h haken (renvoyer la mère du nid) que cette mitsva ne s'applique que pour un oiseau pur car le verset dit : « Lorsque tu rencontreras un Tspior (oiseau)... ». Ainsi, de cette Guemara, nous apprenons que le mot "Tspior" désigne automatiquement un oiseau pur, c'est la définition-même du mot "Tspior". A partir de cela, Rachi avait une question : notre verset parle également de "Tspiorim" donc cela signifie "des oiseaux purs", alors pourquoi le verset a-t-il besoin d'ajouter le mot "purs" ? A cela, Rachi vient répondre que puisque la raison pour laquelle le métsora doit amener des oiseaux c'est parce qu'il a fauté par la parole alors il amène des oiseaux qui parlent tout le temps en gazouillant, j'aurais donc pu croire qu'on puisse amener des oiseaux impurs bien que le verset dise "Tspior" car eux parlent encore plus, c'est donc pour cela que le verset dit "purs". C'est donc ainsi qu'il faut comprendre Rachi : « "purs" : Pour exclure les oiseaux impurs (et si tu demandes « Pourquoi avoir besoin d'exclure ?, voilà que la définition-même de "Tspior" est "oiseau pur" », à cela Rachi répond :) car les néguayim viennent sur le lachon hara... (et donc on serait allé

d'après la raison et on aurait pu croire qu'on inclut les oiseaux impurs) »

On pourrait proposer l'explication suivante : Commençons par ramener la question que demande le Ramban sur Rachi : Du fait que Rachi écrive que "pur" vient exclure un oiseau impur, c'est donc que lorsque la Torah parle de deux oiseaux elle ne parle pas d'une espèce spécifique mais de toutes les sortes d'oiseaux, c'est pour cela qu'après, il y a besoin d'exclure les oiseaux impurs, mais cela est difficile car il y a plein de sortes d'oiseaux qui ne gazouillent pas et donc cela ne s'accorde pas avec la raison donnée par les Sages et ramenée par Rachi, à savoir qu'on amène des oiseaux car justement ils gazouillent pour pardonner le métsora qui a trop parlé et fait du lachon hara. C'est pour cela que le Ramban, lui, va expliquer qu'il s'agit de petits oiseaux spécifiques qui se lèvent le matin tôt pour chanter et faire du bruit et du fait que parmi ces sortes d'oiseaux il y a des espèces pures et impures, c'est pour cela que la Torah a précisé seulement les pures pour exclure les impures. Dans la suite, le Ramban propose qu'il est question d'une espèce particulière qui est le "Tspior deror" (ainsi dit également le Rambam) mais ce n'est qu'à priori, mais à posteriori tous les oiseaux sont cachères c'est pour cela que la Torah avait besoin d'exclure les oiseaux impurs.

A partir de cela, nous pouvons expliquer Rachi de la manière suivante : Etant donné que la source où nous apprenons que tous les oiseaux sont cachères pour la purification du métsora soit le fait que la Torah ait eu besoin d'écrire le mot "purs" pour exclure les impurs, à ce moment-là Rachi écrit la raison pour nous dire "attention, à priori il est tout de même préférable de prendre un oiseau qui gazouille beaucoup comme le Tspior deror", et ainsi il faut comprendre Rachi : « "purs" : Pour exclure les oiseaux impurs » et donc cela dévoile le fait que tous les oiseaux peuvent être amenés, alors Rachi ramène tout de suite la raison pour que l'on comprenne qu'il sera quand même préférable d'opter pour des oiseaux qui gazouillent beaucoup comme le Tspior deror.

Mordekhai Zerbib